

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit:**

**RÖFIX EPS-F 036**

Panneau isolant pour façades en PSE

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Étape du cycle de vie**

C/PW Utilisation par les consommateurs / Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

**Secteur d'utilisation**

SU19 Bâtiment et travaux de construction

**Catégorie du produit**

PC0 Autre

**Catégorie du procédé**

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

**Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC10a / ERC11a Utilisation étendue d'articles à faible rejet

**Catégorie de l'article**

AC0 Autre

**Emploi de la substance / de la préparation**

Isolation thermique - Produit pour une utilisation industrielle, professionnelle et privée pour un traitement d'édifices. Veuillez renoncer à toute autre application.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Producteur/fournisseur:**

RÖFIX AG  
Badstraße 23  
6832 Röthis  
Autriche

Tel. +43 (0)5522 41646-0  
Fax +43 (0)5522 41646-328  
office.roethis@roefix.com  
roefix.com

**Service chargé des renseignements:**

Section sécurité du produit (ouverture de l'usine en journée 8:00 - 16:00)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**



Centre d'information sur les poisons ORFILA (INRS): +33/(0)1 45 42 59 59  
Numéro d'appel d'aide européen: 112

**RÖFIX EPS-F 036**

(Suite de la page 1)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Néant

**Pictogrammes de danger**

Néant

**Mention d'avertissement**

Néant

**Mentions de danger**

Néant

**Conseils de prudence**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

**2.3 Autres dangers**

Le produit n'est pas dangereux dans des conditions d'utilisation normales. Le produit est organique et de ce fait en cas de forte action de la chaleur inflammable. Le produit pourrait libérer des restes de pentane immédiatement après le modelage et former dans des espaces fermés des mélanges vapeur/air qui pourrait exploser. Après un vieillissement correspondant, le pentane restant est pratiquement négligeable.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Caractérisation chimique: Substances**

Pour ce produit, il s'agit d'un mélange.

**3.2 Mélanges**

**Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

**Composants dangereux:**

Pas des substances à déclarer

**D'autres composants (>20%):**

Polymer REACH: <sup>1</sup>	Polystyrène	50 - < 100%
-----------------------------	-------------	-------------

(Suite page 3)

**RÖFIX EPS-F 036**

(Suite de la page 2)

**Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

<sup>1</sup> Non soumis à enregistrement conformément à l' CE 1907/2006 L'annexe V (point 7) ou Articles 2.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

Premiers secours

**Remarques générales:**

Pour les premiers sauveteurs, il n'y a pas besoin d'équipement de protection individuel et spécifique.

**Après inhalation:**

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. En cas de malaise, recourir à un traitement médical. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**Après contact avec la peau:**

Rincer à l'eau chaude. En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

**Après contact avec les yeux:**

Ne pas frotter les yeux, sinon par l'effet de frottement des dégâts supplémentaires à l'œil peuvent apparaître. Enlever les lentilles de contact et rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Si c'est possible, utiliser une solution isotonique (0,9% NaCl). Consulter toujours un médecin du travail ou un oculiste.

**Après ingestion:**

Ne pas contraindre la personne à vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin ou la centrale téléphonique en cas d'intoxication.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes et les effets sont décrits dans les paragraphes 2 et 11.

**Risques:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Si on va chez le médecin, on devrait avoir cette fiche de données de sécurité avec soi.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(Suite page 4)

**RÖFIX EPS-F 036**

(Suite de la page 3)

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, une fumée noire épaisse apparaît. Le fait de respirer des produits de décomposition dangereux peut causer des dommages sérieux à la santé.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Aucune mesure particulière n'est requise. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les indications de la limitation d'exposition, et mettre un équipement de protection (voir chapitre 8).

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser sec le matériau répandu et l'utiliser si possible. Empêcher la formation de poussière.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

S'il est chauffé, le produit développe des vapeurs combustibles.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

(Suite page 5)

**RÖFIX EPS-F 036**

(Suite de la page 4)

**Durée de conservation minimale:**

Stockage (sec, jusqu'à 20°C): voir les données sur le bidon.

**Classe de stockage:** 11**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

Néant

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Protection préventive de la peau avec une crème de protection. Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

**Protection respiratoire:**

Recommandation lors de la coupe: Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Protection des mains:**

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

**Protection des yeux/du visage:**

Recommandation lors de la coupe: Lunettes de sécurité

**Mesures de gestion des risques:**

Une instruction au collaborateur qui explique comment porter correctement les EPI est nécessaire pour assurer l'efficacité de la protection.

**8.2.2. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques**

Sans autre indication, voir point 7.

(Suite page 6)

**RÖFIX EPS-F 036**

(Suite de la page 5)

**8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Eviter que le produit ne se répande dans la nature. Utiliser les restes ou les éliminer dans les règles de l'art.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales**

<b>État physique</b>	Solide
<b>Aspect:</b>	
<b>Forme:</b>	Solide
<b>Couleur:</b>	Divers, selon l'encrage
<b>Odeur:</b>	Faible, caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non pertinent pour la sécurité
<b>pH</b>	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
<b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	80 - 100 °C (ISO 3016)
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non analysable (décomposition)
<b>Inflammabilité</b>	Difficilement inflammable
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	450 °C (DIN 51794)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Néant
<b>Propriétés explosives:</b>	Non déterminé
<b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité:</b>	Non déterminée
<b>Masse volumique apparente:</b>	15 - 18 kg/m <sup>3</sup>
<b>La taille des particules:</b>	
<b>Caractéristiques des particules</b>	
Voir point 3.	
<b>Solubilité</b>	
<b>L'eau:</b>	Pas ou peu miscible
<b>Teneur en substances solides:</b>	> 95,0 %

**9.2 Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	Néant
<b>Gaz inflammables</b>	Néant
<b>Aérosols</b>	Néant
<b>Gaz comburants</b>	Néant
<b>Gaz sous pression</b>	Néant
<b>Liquides inflammables</b>	Néant
<b>Matières solides inflammables</b>	Néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	Néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	Néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	Néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	Néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	Néant
<b>Liquides comburants</b>	Néant

(Suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 19.04.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version: 61 (remplace la version 60)

**RÖFIX EPS-F 036**

(Suite de la page 6)

<b>Matières solides comburantes</b>	Néant
<b>Peroxydes organiques</b>	Néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	Néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	Néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aucune réaction dangereuse connue (voir 10.5).

**10.2 Stabilité chimique**

Stable à température ambiante.

**Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue (voir 10.5).

**10.4 Conditions à éviter**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

**10.5 Matières incompatibles**

Solvant organique

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**Indications complémentaires:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****Polystyrène**

Oral	LD <sub>50</sub>	> 2.000 mg/kg (calculé)
Dermique	LD <sub>50</sub>	> 2.000 mg/kg (calculé)
Inhalatoire	LC <sub>50</sub> (4h)	> 5 mg/l (calculé)

**De la peau:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Des yeux:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(Suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 19.04.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version: 61 (remplace la version 60)

**RÖFIX EPS-F 036**

(Suite de la page 7)

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Les expériences pratiques**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Les remarques générales**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****Polystyrène**EC<sub>50</sub> (48h) > 100 mg/l (Puce d'eau - daphnia magna)EC<sub>50</sub> (72h) > 100 mg/l (Algue - desmodesmus subspicatus)**12.2 Persistance et dégradabilité**

Le produit est, conformément à la stabilité désirée, difficilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Ne s'accumule pas dans les organismes.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Insoluble

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes****Littérature**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Effets écotoxiques:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(Suite page 9)



**RÖFIX EPS-F 036**

(Suite de la page 8)

**Comportement dans les stations d'épuration:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques:**

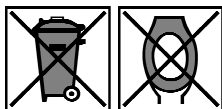
**Indications générales:**

En général non polluant

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Réutiliser et si possible recycler. Le recyclage et l'élimination doivent être faits dans des installations appropriées qui correspondent aux normes.

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Catalogue européen des déchets**

17 06 04	matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03
----------	--

**13.2 Emballages non nettoyés**

**Recommandation:**

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Seuls les emballages complètement vides peuvent être recyclés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR, ADN, IMDG, IATA  
Classe Néant

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA Néant

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Marine Polluant: Non

(Suite page 10)

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 19.04.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version: 61 (remplace la version 60)

**RÖFIX EPS-F 036**

(Suite de la page 9)

<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable
---	----------------

<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable
--	----------------

<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	Néant
-----------------------------------	-------

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

**Directive (UE) 2012/18**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I :**

Aucun des composants n'est compris.

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**Agents biocides (528/2012/EG):**

Données se basant sur la recette de fabrication et sur les informations des matières premières de la part des fournisseurs.

Aucun des composants n'est compris.

**Classification selon 2004/42/EG:**

Néant.

**Classe de pollution des eaux:**

En général non polluant

**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:**

·Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

(Suite page 11)

**RÖFIX EPS-F 036**

(Suite de la page 10)

·Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

·Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

·Règlement (CE) No. 1013/2006 concernant les transferts de déchets

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Les raisons du changement:**

\* Données modifiées par rapport à la version précédente.

**Service établissant la fiche technique:**

Section sécurité du produit (+43/(0)5522-41646-0 / klaus.ritter@fixit-gruppe.com)

**Contact:**

Dr. Klaus Ritter

**Date de la version précédente:** 04.05.2021

**Numéro de la version précédente:** 60

**Abréviations et acronymes:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration (maximum concentration of a chemical substance in the workplace, Austria/Germany)

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic properties

vPvB: very persistent, bioaccumulative properties

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

**Plus d'informations:**

Les données contenues dans ces feuilles de données de sécurité décrivent les exigences en matière de sécurité et se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne sont pas une garantie des caractéristiques du produit. Les lois existantes, règles et prescriptions, même celles qui ne sont pas mentionnées dans ces feuilles doivent être respectées par le destinataire de nos produits et cela sous sa propre responsabilité.